

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 7 octobre 2016

Ordre du jour :

- Remplacement de la station d'épuration de la Busette : maîtrise d'œuvre
- Remboursement d'assurances

1) ° MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE REMPLACEMENT DE LA STATION D'EPURATION DE LA BU- SETTE ET LA REHABILITATION D'UNE PARTIE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT (tranche ferme) ET LA REHABILITATION D'UNE PARTIE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DU BOURG (tranche con- ditionnelle)

Considérant les différentes offres reçues pour le marché à procédure adaptée portant sur la maîtrise d'œuvre des travaux de remplacement de la station d'épuration de la Busette et la réhabilitation d'une partie du réseau d'assainissement (tranche ferme) et la réhabilitation d'une partie du réseau d'assainissement du bourg (tranche conditionnelle),

Suite à l'analyse de ces offres par la commission travaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de retenir la proposition de «LARBRE Ingénierie S.A.R.L. » pour un montant de 17.745 € HT comprenant le groupement des tranches fermes et des tranches conditionnelles et les missions complémentaires.
- AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au marché.